

# O F G R I

OBSERVATOIRE FRANÇAIS DE LA GESTION DES RESERVES DES INVESTISSEURS  
INSTITUTIONNELS

---

## 7<sup>è</sup>m e ENQUETE ANNUELLE

SUR LA GESTION DES RESERVES  
DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

**CONTACTS PRESSE :**

*AFG-ASFFI* : DOMINIQUE PIGNOT (01 44 94 94 17)

*EURONEXT* : ANTOINETTE DARPY (01 49 27 53 75)

*INVESCO FRANCE* : NATHALIE CATOIRE (01 56 62 43 31)



# SYNTHESE DES RESULTATS

## Juin 2001

### RAPPEL METHODOLOGIQUE

Cette septième édition de l'enquête sur la gestion des réserves des investisseurs institutionnels a été réalisée au cours du mois de juin 2001, au moyen d'un **questionnaire adressé à 250 institutions**.

Le principal objectif de cette étude, dont INVESCO France est à l'origine, est de permettre de mieux appréhender les attentes et les comportements des investisseurs institutionnels, et notamment leurs pratiques en matière de délégation de gestion de valeurs mobilières.

Elle permet ainsi :

- **une vision transversale du secteur en France**, reflétant la diversité de l'activité des groupes le composant (caisses de retraite, compagnies d'assurance, mutuelles, caisses de congés payés, ...),
- **la détection des modifications de tendance**, grâce à son caractère pluri-annuel (7<sup>ème</sup> édition),

Cette année, à l'initiative d'INVESCO, cette enquête a été étendue au niveau européen : l'enquête 2001 a en effet été également réalisée en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Hollande permettant ainsi de percevoir les points communs et les différences entre institutionnels européens.

Son ambition est de constituer un outil d'analyse sensible et réactif plus que de fournir une description statistique exhaustive de l'univers considéré. L'ampleur de la participation historique des professionnels garantit toutefois le caractère significatif des observations réalisées.

La réalisation annuelle de cette enquête est conduite par l'Observatoire Français de la Gestion des Réserves des Investisseurs Institutionnels (OFGRI). Elle bénéficie du soutien d'un comité scientifique réunissant EURONEXT, l'AFG-ASFFI et INVESCO France.

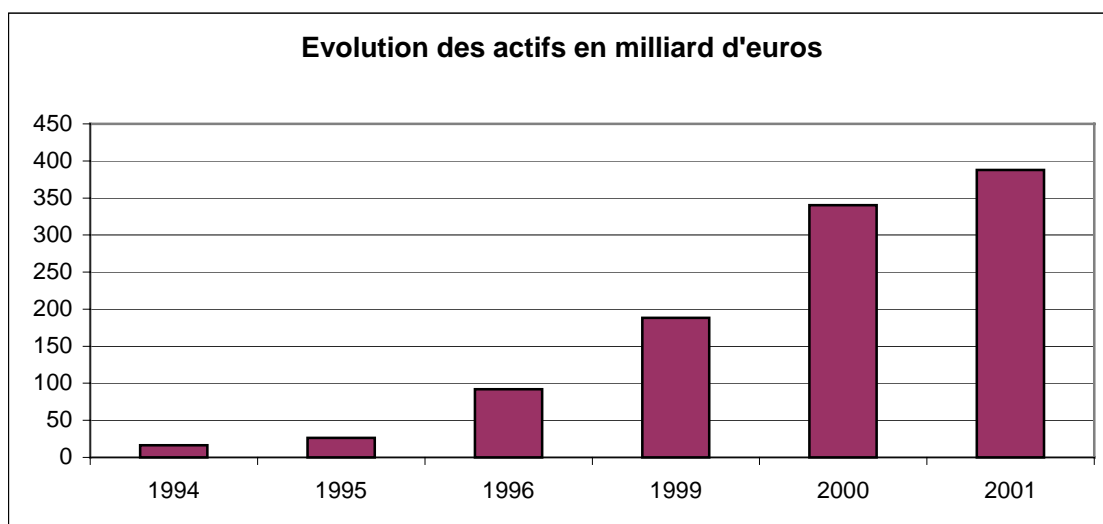
*Remarques :*

*L'ensemble des données de l'enquête OFGRI 2001 est basé sur les actifs gérés, en valeur de marché, arrêtés au 31.12.2000, par les investisseurs institutionnels français.*

*L'absolue confidentialité des informations transmises a été garantie à chacune des institutions participantes.*

55 groupes représentant un total de **388 milliards d'euros d'actifs** ont collaboré à la réalisation de cette septième enquête, en France.

Ce qui représente une diminution en nombre de groupes par rapport à l'an dernier (moins 19). En revanche le volume des actifs analysés a progressé de 14% depuis l'enquête précédente, passant de 340 à 388 milliards d'euros à fin 2000.

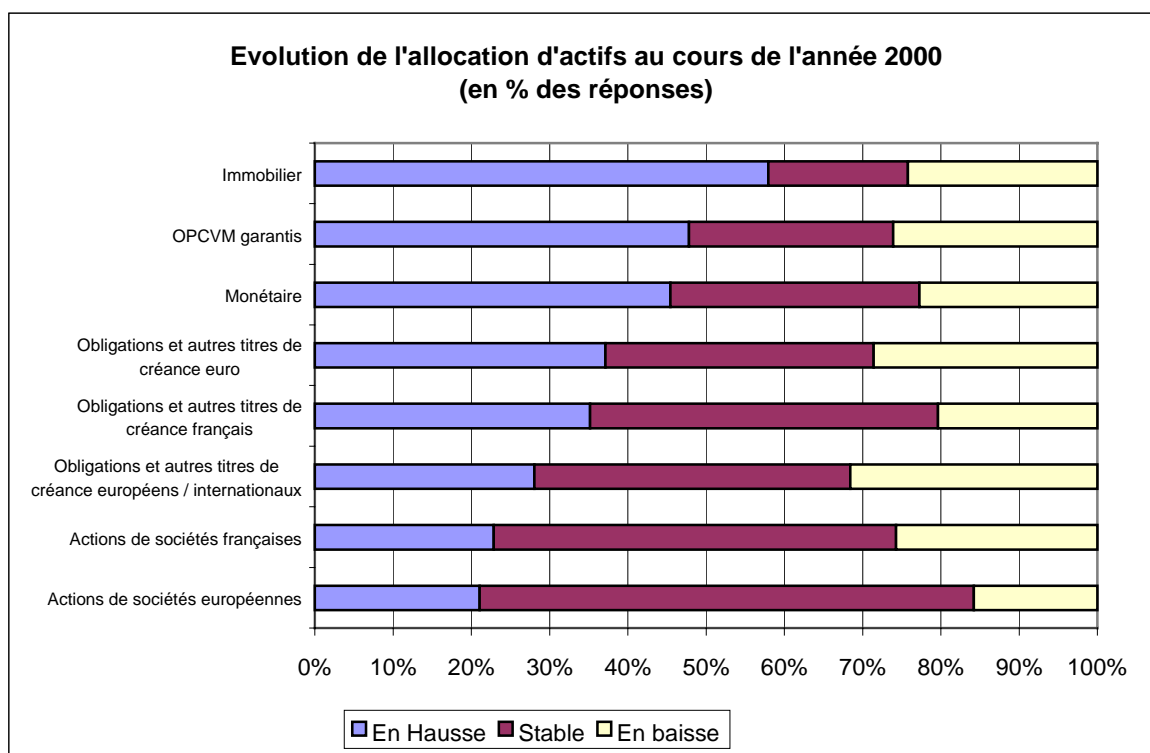


Nous pouvons constater au regard du graphique, que l'évolution est moins conséquente entre 2000 et 2001 qu'elle ne l'a été entre 1999 et 2000. Mais ceci est à relativiser car le nombre de groupes participant à l'étude a été moins important que l'an passé.

L'évolution constatée est due aux groupes qui gèrent un volume d'actif compris entre 150 et 800 millions d'euros et qui sont, avec 35% des actifs totaux, les plus représentés.

Parmi l'ensemble des participants, ce sont les Caisses de Retraite (avec 34%) et les Sociétés d'Assurance (avec 32%), suivies des Mutuelles de Santé qui sont les plus représentées.

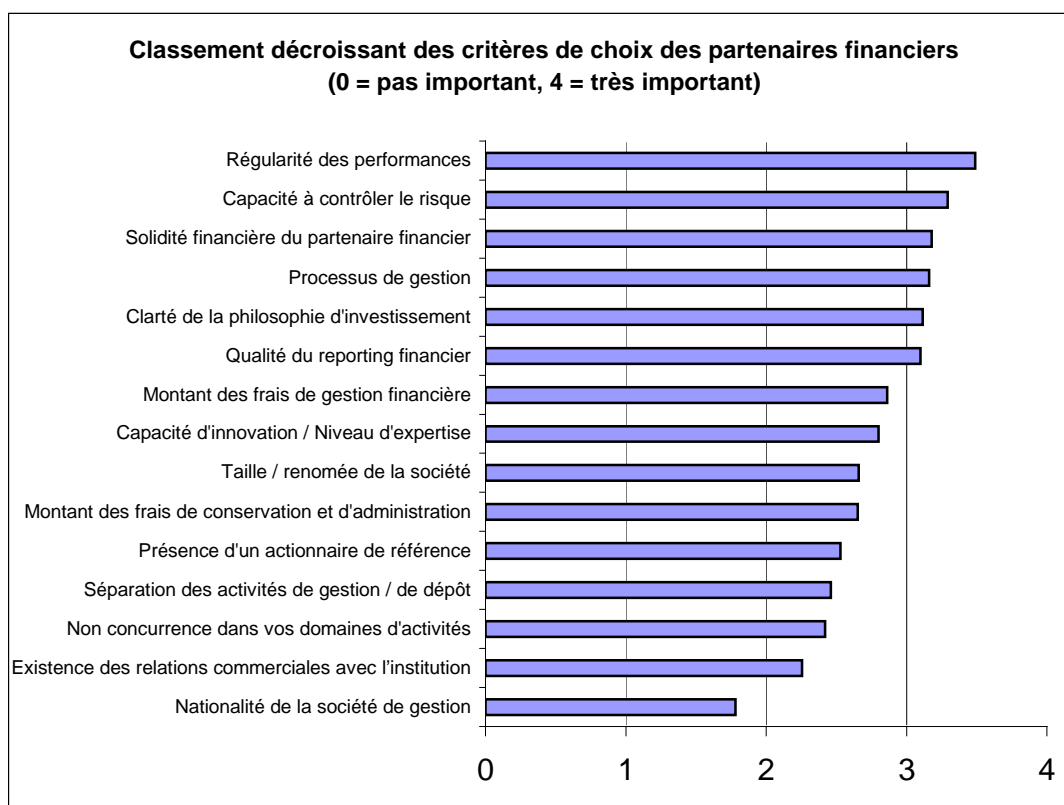
## 1. Trois tendances dans l'évolution de l'allocation d'actifs.



Le graphique fait ressortir trois tendances :

- D'une part, l'immobilier, les OPCVM et le monétaire ont été en hausse pour la majorité des institutions ayant participé à l'étude.
- D'autre part, les obligations et autres titres de créances français, ainsi que les actions françaises et les actions européennes, ont vu leur volume, dans l'allocation d'actifs des institutions, rester stable pour la plus grande majorité.
- Enfin, en ce qui concerne les obligations et autres titres de créance euro et européens/internationaux, aucune tendance ne se distingue entre la hausse, la stabilité et la baisse bien qu'une très faible majorité des institutions ait connu une baisse dans l'allocation d'actifs en obligations et autres titres de créances français.

## 2. Comment choisit-on un partenaire financier ?



Comme l'année dernière, les institutions financières sont plus exigeantes. Ainsi aucun critère ne semble anodin dans le choix ou l'élimination des partenaires financiers.

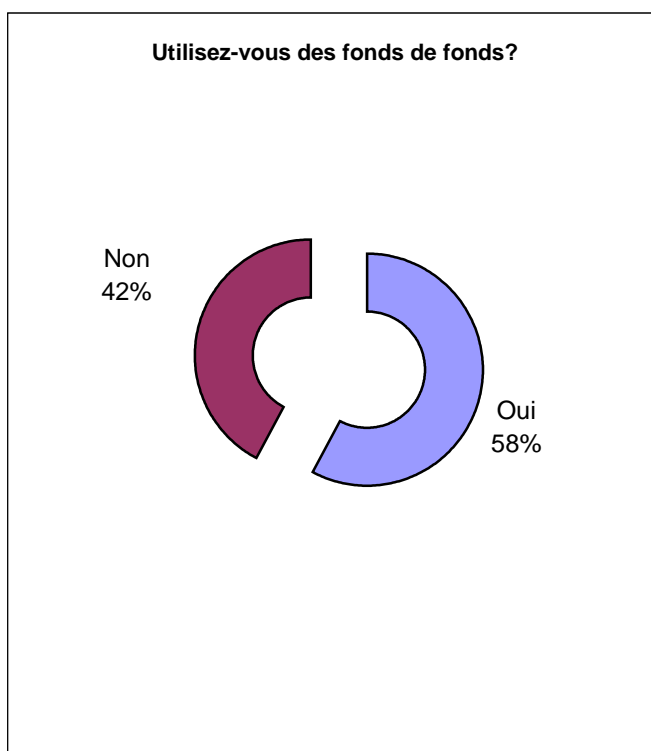
Un groupe de critère semble toutefois déterminant : la régularité des performances, la capacité à contrôler le risque, la solidité du partenaire financier et enfin le processus de gestion.

Néanmoins la performance ainsi que la clarté dans la politique de gestion continuent à être des points à améliorer aux yeux des investisseurs institutionnels.

Enfin, même si les investisseurs continuent à accorder de l'importance à la personne physique, la relation devient de moins en moins une affaire d'hommes et est, de plus en plus, basée sur des **critères quantitatifs**.

### 3. Les fonds de fonds.

Les fonds de fonds restent un véhicule largement utilisé par les institutions participantes, 58% d'entre elles y ayant eu recours.



#### 4. Satisfaction des institutions pour la gestion de leurs réserves.

Par rapport à l'an dernier, on constate une stabilisation des indices de satisfaction qui se concentrent en majorité dans la rubrique « satisfaisant ». Cette tendance est particulièrement visible pour les OPCVM ouverts qui enregistrent le plus fort taux de réponses.

Le niveau de satisfaction globale se stabilise pour représenter, en moyenne, plus de 80 % des réponses en 2000.

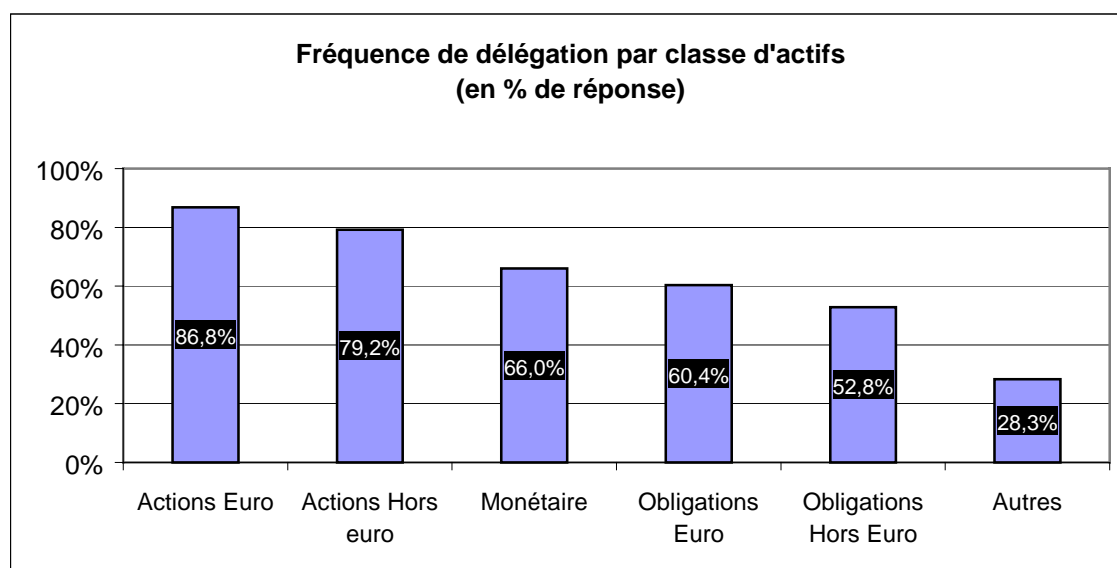
##### INDICE DE SATISFACTION SUR LA GESTION FINANCIERE DELEGUEE POUR LES 3 DERNIERES ANNEES

	Tout à fait satisfaits	Satisfaits	Peu satisfaits
<b>mandats de gestion</b>	22%	61%	17%
<b>OPCVM dédiés</b>	22%	69%	9%
<b>OPCVM ouverts</b>	17%	78%	5%

##### INDICE DE SATISFACTION SUR LA GESTION FINANCIERE DELEGUEE EN 2000

	Tout à fait satisfaits	Satisfaits	Peu satisfaits
<b>mandats de gestion</b>	24%	48%	28%
<b>OPCVM dédiés</b>	8%	68%	24%
<b>OPCVM ouverts</b>	9%	72%	19%

Ce tableau fait ressortir que les institutionnels utilisent surtout la gestion déléguée pour gérer les classes d'actifs à risque, et beaucoup moins pour les classes plus stables.



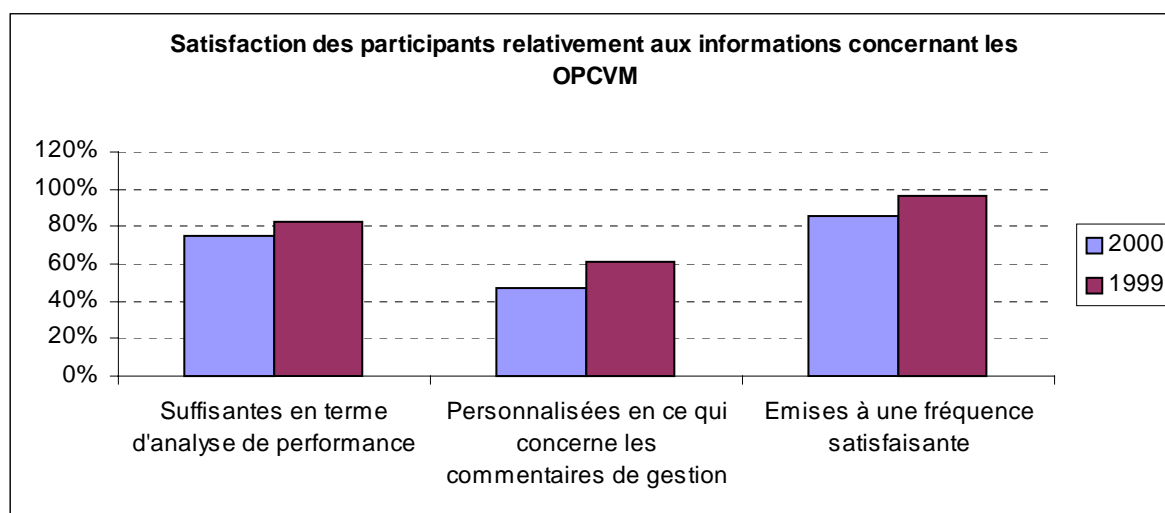
## 5. Reporting : fréquence, personnalisation et internet

Dans l'ensemble la qualité des reporting dédiés aux OPCVM a baissé aux yeux des institutions interrogées.

Ceci peut s'expliquer par le fait que l'ensemble des institutions financières a développé depuis quelques années un service interne de reporting qui répond exactement à leurs exigences.

Afin de mieux répondre à la demande des institutionnels, les organismes de gestion devraient réaliser des reporting mensuellement et pour accompagner chaque événement important.

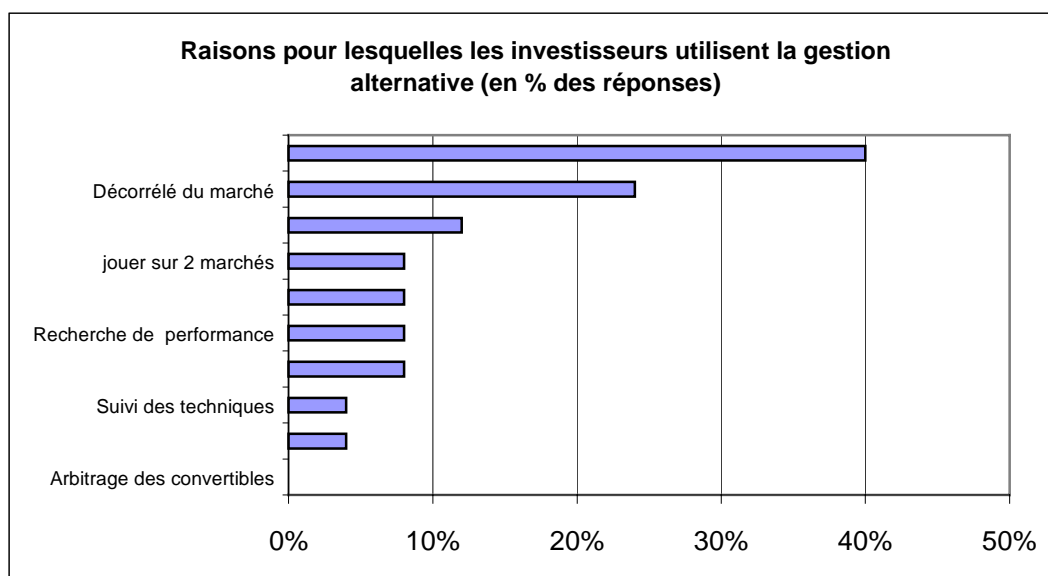
L'effort doit se porter principalement sur la personnalisation des commentaires de gestion. Ce critère reste en deçà de ce que l'on pouvait attendre puisque seules 44% des institutions le trouvent satisfaisant.



En corollaire, notons également que près de 60% des investisseurs ayant répondu considèrent que l'envoi des reporting par e-mail ou la consultation de ceux-ci sur internet contribueraient à les rendre plus efficaces.

## 6. La gestion alternative est-elle amenée à se développer ?

48% des institutions interrogées utilisent la gestion alternative. Les raisons avancées pour ce choix concernent en grande partie la volonté d'optimiser le couple performance/risque en se positionnant sur des véhicules sortant des gestions traditionnelles (actions, obligations) et donc du portefeuille global.



95% de ceux qui utilisent la gestion alternative choisissent pour cela la gestion déléguée et la technique la plus adoptée est le fonds d'arbitrage.

La gestion alternative semble promise à un bel avenir puisque 92% des institutions interrogées pensent qu'elle sera amenée à se développer dans l'avenir.

Mais seules 10% estiment qu'elle représentera plus de 10% de leurs actifs. 35% des institutions pensent qu'elle pèsera entre 5 et 10% de leurs actifs. Enfin, 57% ne la voient pas dépasser 5% de leurs actifs (tout cela dans un horizon de trois ans). D'autre part la majorité des institutions ont une vision de placement à l'heure actuelle de cinq à dix ans.